
EHPAD et SAAD : Une prime aujourd'hui, pour une grande réforme dépendance demain

Alors que le Premier ministre a annoncé le 15 avril l'extension de la prime destinée aux agents des établissements publics hospitaliers aux professionnels des EHPAD et des SAAD, les fédérations et associations membres du GR31 s'interrogent sur le périmètre et les modalités de versement de cette prime, qui ne doit pas masquer les problématiques structurelles du secteur de l'autonomie.

Le GR31 est composé des 31 associations représentant les personnes âgées, les personnes handicapées et les professionnels qui sont à leur service (fédérations d'établissements et de services médico-sociaux) représentés au conseil de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Les fédérations et associations membres du GR31 se félicitent de cette annonce qui est un premier pas vers la reconnaissance du travail des professionnels du champ de l'autonomie. Ces derniers se mobilisent en effet depuis le début de la crise pour garantir la continuité de service auprès de l'ensemble des personnes, qu'elles soient isolées, contaminées ou, plus largement, en situation de fragilité, à domicile comme en établissement.

Comme les hospitaliers, chaque jour, les professionnels des établissements et services à domicile, en dépit des difficultés d'approvisionnement en matériel de protection, sont en première ligne et s'exposent au risque de contamination. Cette mobilisation mérite d'être reconnue et valorisée.

Une exceptionnelle mobilisation pour les personnes âgées

Les fédérations et associations du GR31 soulignent leur exceptionnelle mobilisation qui a permis et permet encore de sauver de nombreuses vies, tout en maintenant un accompagnement de qualité, malgré des difficultés qui restent parfois très importantes localement. Cette mobilisation mérite aussi d'être reconnue et valorisée.

Si les fédérations et associations du GR31 se réjouissent donc de cette annonce, elles demandent – au nom de l'équité de traitement entre l'ensemble des professionnels mobilisés dans la gestion de la crise sanitaire – l'extension de ce dispositif à l'ensemble des professionnels employés par les établissements et services médico-sociaux : établissements et services du secteur du handicap, EHPAD, résidences autonomie, services à domicile.

Les membres du GR31 posent également plusieurs conditions à respecter lors de la mise en oeuvre

- Un montant au moins identique à la prime versée aux agents hospitaliers ;

- Une prime à destination des professionnels des établissements, tous métiers et tous secteurs confondus : public, privé associatif, mutualiste et commercial, sans oublier les professionnels de la fonction publique territoriale ;
- Un plan de financement dédié afin que le versement de la prime ne pèse pas sur l'équilibre budgétaire fragile des structures ;
- Des modalités de calcul uniformes et déterminées en amont par l'État ;
- Un financement sous forme d'une dotation de l'ARS versée au mois de mai ou juin pour tous les établissements et services, y compris pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile ;

Il est en effet important que cette prime puisse être versée à tous les professionnels, le plus rapidement possible et en tout état de cause avant les vacances d'été.

Rappelons par ailleurs que depuis des mois déjà, nos fédérations et associations relaient les manifestations des professionnels du médico-social, en revendiquant plus de moyens et une reconnaissance de leur rôle. Ces métiers nécessitent une valorisation à la hauteur d'un système de protection sociale digne d'une société fondée sur des valeurs de solidarité. Ces interpellations ont ainsi une résonance particulière dans le contexte actuel, quand ce sont ces mêmes professionnels qui assurent, aujourd'hui, la résistance nécessaire pour protéger le plus grand nombre d'entre nous.

Le GR31, qui alerte depuis plusieurs années sur la dégradation des conditions de travail des professionnels et sur les dotations budgétaires insuffisantes qui menacent la survie des structures (avec notamment pour conséquence de lourds restes à charge pour les personnes), souhaite insister sur le fait que le sujet de la prime ne doit pas masquer celui, majeur, de la revalorisation des métiers et de l'amélioration des conditions de travail des professionnels à long terme. Il doit s'agir d'un prélude à une réforme de fond.

Besoin de ressources conséquentes et pérennes dédiées à l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap

Les fédérations et associations du GR31 s'unissent donc à nouveau pour affirmer, plus que jamais, le besoin de ressources conséquentes et pérennes dédiées à l'accompagnement des personnes âgées et en situation de handicap et se tiennent prêtes pour co-construire, au sein du conseil de la CNSA, une réforme profonde et structurante des politiques de l'autonomie.

Source : Communiqué de presse inter-associatif regroupant les Fédérations et associations des secteurs personnes âgées et personnes handicapées membres du GR31 : Adedom, ADMR, AD-PA, APAJH, APF France Handicap, Autisme France, CFPSAA, FEHAP, FENARAC, FFDys, FHF, FNADEPA, FNAQPA, FNAAFP/CSF, FNAR, FNATH, France Alzheimer, Mutualité Française, Nexem, Trisomie 21 France, UNA, UNAFAM, Unapei, Uniopss, SNGC, SYNERPA.

Tags: [AD-PA](#), [Adedom](#), [ADMR](#), [APAJH](#), [APF France handicap](#), [Autisme France](#), [CFPSAA](#), [FEHAP](#), [FENARAC](#), [FFDys](#), [FHF](#), [FNAAFP-CSF](#), [FNADEPA](#), [FNAQPA](#), [FNAR](#), [Fnath](#), [France Alzheimer](#), [Mutualité Française](#), [Nexem](#), [SNGC](#), [synerpa](#), [Trisomie 21 France](#), [UNA](#), [UNAFAM](#), [unapei](#), [Uniopss](#)